



## **CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE L'OFFRE PAYANTE À LA CARTE À COMPTER DU 01/07/2006**

ENTRE :

Le client, ci-après dénommé l'"Usager"

ET

Free, société par actions simplifiée, au capital de 3 027 752 euros, dont le siège social est 8 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 938 861, numéro TVA FR60421938861, joignable sur son site Internet : <http://www.free.fr>, et par téléphone au 3244 ou au 08 92 13 51 51 (0,34 euros TTC /mn), représentée par son Président, ci-après dénommée "Free"

### **ARTICLE 1 – CONDITIONS GENERALES APPLICABLES**

Les présentes Conditions Spécifiques complètent les Conditions Générales de Vente du Forfait Free Haut Débit et comprennent la Brochure Tarifaire de l'Offre Payante à la Carte, ci-après annexée.

Les termes en majuscule utilisés dans les présentes Conditions Spécifiques auront le sens défini dans les Conditions Générales de Vente du Forfait Free Haut débit.

### **ARTICLE 2 – OBJET**

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les modalités de fourniture des chaînes, bouquets de chaînes ou autres contenus audiovisuels disponibles dans le cadre de l'Offre Payante à la Carte (ci-après "les Options TV"), en supplément du Forfait Free Haut Débit.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCES**

L'accès aux Options TV est subordonné à la souscription au Forfait Free Haut Débit et l'accès au Service Audiovisuel (Article 5 des Conditions Générales de Vente du Forfait Free Haut débit).

### **ARTICLE 4 – DESCRIPTION DE L'OFFRE PAYANTE A LA CARTE**

#### **4.1. Description de l'Offre Payante à la Carte**

La liste des Options TV disponibles et leurs tarifs sont consultables sur le Site Internet de Free sous la rubrique Free Haut Débit « la télévision avec Freebox » et dans la Brochure Tarifaire de l'Offre Payante à la Carte.

#### **4.2. Fonctionnement de l'Offre Payante à la Carte**

Pour accéder à l'Offre Payante à la Carte, l'Usager doit sélectionner ses Options TV en naviguant sur la console qui s'affiche sur son écran de télévision, au moyen de la télécommande de la Freebox (ci-après "la Télécommande") en appuyant sur sa touche "options". Une fois la sélection des Options TV validée, le cas échéant après avoir saisi un ou plusieurs codes confidentiels, au moyen de la Télécommande, l'accès aux Options TV est direct et immédiat.

## **ARTICLE 5 - DUREE D'UNE OPTION TV**

L'Usager s'engage pour une durée d'un mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, sauf conditions particulières.

L'Usager peut à tout moment et sans préavis résilier les Options TV choisies, sauf le premier mois d'inscription ou conditions particulières. La résiliation d'une Option TV se fait via la Télécommande et prend effet, au choix de l'Usager, soit à la fin du mois en cours (à compter du 2ème mois d'inscription), soit immédiatement.

Les Options TV se résilient de manière indépendante les unes des autres et sans entraîner la résiliation du Forfait Free Haut Débit. Toutefois la résiliation du Forfait Free Haut Débit entraîne automatiquement la résiliation des Options TV choisies.

## **ARTICLE 6 - MODIFICATION DES OPTIONS TV**

L'Usager est libre de modifier à tout moment et sans préavis son choix d'Options TV via la Télécommande. L'Usager aura accès immédiatement à ses nouvelles Options TV. En cas de résiliation d'une Option TV, la résiliation prendra effet dans les conditions prévues à l'article 5 des présentes et dans les conditions financières indiquées à l'article 8.1.

## **ARTICLE 7 – DROIT DE RETRACTATION**

L'Usager reconnaît renoncer au droit de rétractation dont il dispose, s'il a la qualité de consommateur en application des dispositions du Code de la consommation, en activant et validant une Option TV, en raison de la disponibilité immédiate de celle-ci.

## **ARTICLE 8– FACTURATION – PAIEMENT**

### **8.1. Tarifs et facturation**

Les tarifs des Options TV sont indiqués dans la Brochure Tarifaire de l'Offre Payante à la Carte, consultables à l'adresse suivante : [http://adsl.free.fr/tv/chaines/list\\_option.html](http://adsl.free.fr/tv/chaines/list_option.html) . Ils sont mentionnés en Euros TTC.

Les prix des prestations dus au titre de l'Offre Payante à la Carte s'ajoutent au prix du Forfait. L'Usager sera facturé mensuellement à terme échu selon le mode de paiement choisi par l'Usager conformément aux Conditions Générales de Vente Free Haut Débit. L'Usager doit régler l'ensemble des Services et options par un seul mode de paiement.

Quelle que soit la date d'accès aux Options TV, l'Usager sera facturé pour la totalité du mois en cours.

Quelle que soit la prise d'effet de la résiliation d'une Option TV (en cours de mois ou en fin de mois), l'Usager sera facturé pour la totalité du mois en cours.

### **8.2. Modalités de facturation**

L'Usager autorise expressément Free à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique. L'Offre Payante à la Carte sera facturée sur la facture du Forfait Free Haut Débit et ne fera pas l'objet d'une facturation distincte.

### **8.3. Modification de la Brochure Tarifaire de l'Offre Payante à la Carte**

Free pourra réviser ses tarifs dans les conditions prévues à l'article 9.

## **ARTICLE 9 – MODIFICATIONS**

L'Usager sera informé de toute modification des Conditions Spécifiques un mois avant son entrée en vigueur par courrier électronique et sur la Console de gestion de compte sous la rubrique « Votre compte » et également sur le Site Internet de Free.

En cas de désaccord, l'Usager aura la faculté de résilier son ou ses Options TV sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, dans les conditions décrites à l'article 5.